

Image not found or type unknown



Achat terrain et succession

Par **cardo**, le **12/08/2014** à **11:49**

bonjour je vais acheter un terrain pour ma fille je suis marié sous contrat(regime de la separation des biens)et mon mari a une fille de sa premiere union.je voudrais qu il n y est pas de soucis entre ma fille et ma belle fille .comment dois proceder,

Par **domat**, le **12/08/2014** à **17:16**

Bjr,

Si le terrain vous appartient ce qui sera construit dessus, vous appartiendra et non à votre fille. Il vous faudra faire une donation à votre fille.

en tout état de cause, étant en séparation de biens cela ne concerne pas votre mari ni sa fille.

CDT